

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 10 mars 2020 à 20h sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

Présents : Messieurs JULIEN, CHERION, GUEULLET, RONCERET, DENIS, mesdames DORIAT, EDELIN, AGUINET, CHAPUT, FAVIER.

Excusés : Mesdames PARIS, BOYER, DUPOUX (pouvoir Mme AGUINET)

Absents : Messieurs JUAN, VOLAT.

Secrétaire de séance : Madame EDELIN

Le PV précédent est adopté à l'unanimité

1) Compte Administratif 2019 de la commune

Les élus votent à l'unanimité le compte administratif de la commune 2019. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 871 785.51 € et les recettes à 1 181 387.82 €. Les dépenses d'investissement se sont élevées à 569 576.05 € et les recettes à 542 434.46 €. L'excédent de fonctionnement cumulé se situe à 309 602.31 €, le déficit en investissement à 27 141.59 € HT, le besoin de financement des investissements se situe à 79 141.59 €, le résultat reporté en fonctionnement pour 2019 sera de 230 460.72 €.

Au niveau du fonctionnement les dépenses sont en hausse d'un peu moins de 4,74 % par rapport à 2018. La commune a vu ses charges générales augmentées (+ 25 318 €), c'est lié principalement à la reprise de 64 tombes au cimetière pour 21 200 €, il s'agit d'une dépense exceptionnelle. Les charges de personnel sont en légère hausse (Apprenti, régularisation d'échelons). Les recettes sont en hausses à près de 5%, en liaison avec l'augmentation de la population ces dernières années.

Au niveau des investissements :

- les travaux de l'épicerie ont été réalisés pour un coût de 228 538 € HT avec comme recette des subventions de l'Etat (45%) et du Département (30%).
- Pour le plateau sportif : réalisation d'une nouvelle pelouse au stade, VRD du citystade, de la pétanque et des agrès sportifs pour un coût de 72 984 € HT (rappel subvention Etat 35 %, Département 30 %).
- Au cimetière, réalisation d'un ossuaire pour 7 500 € HT, en complément de la récupération de 64 tombes.
- Au niveau des bâtiments : réfection des menuiseries de la Poste pour 4 000 € HT, réfection des WC à l'école primaire pour 5 500 € HT.

La commune a effectué de l'achat de matériel avec l'acquisition d'un camion pour 24 500 € HT suite au vol du précédent, de 2 radars pédagogiques pour 6 350 € HT, d'une remorque pour 2 200 € HT, mais aussi de table et chaises à la cantine, de jeux à l'école, d'un ordinateur à la mairie, d'enceintes et sono au Centre d'Animation Culturelle. Des travaux en voirie ont été réalisés avec principalement le marquage au sol de la zone 30 en cœur de bourg. Le SDE 03 a réalisé un éclairage en bordure du bâtiment périscolaire pour 6 075 € HT. En parallèle le compte de gestion du receveur (trésor public de Bourbon l'Archambault) est lui aussi adopté, identique au compte administratif.

2) Compte administratif 2019 du contrôle Technique

Les élus votent à l'unanimité le compte administratif du contrôle technique 2019. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 6 604 € et les recettes à 27 553.71 €. Les dépenses d'investissement se sont élevées à 6 171.25 € et les recettes à 7 814.19 €. L'excédent de fonctionnement cumulé se situe à 20 949.71 €, l'excédent en investissement à 1642.94€. En parallèle le compte de gestion du receveur (trésor public de Bourbon l'Archambault) est lui aussi adopté, identique au compte administratif.

3) Compte administratif 2019 de la maison de Santé

Les élus votent à l'unanimité le compte administratif de la maison de santé 2019 pour cette première année d'existence. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 11 437.87 € et les recettes à 14 000 €. Les dépenses d'investissement se sont élevées à 415 421.97 € HT correspondant à 93 272.81 € pour les fouilles archéologiques (le coût total sera de 145 000 € HT subventionné à 50 % par la DRAC) et 315 755.31 € pour les travaux du bâtiment. Les recettes d'investissements se sont élevées à 328 814.38 €. L'excédent de fonctionnement cumulé est de 2 562.13 €, et le déficit d'investissement de 86 607.59 €. Il est prévu un excédent de restes à réaliser de 84 500 € correspondant au versement des subventions une fois les travaux terminés. En parallèle le compte de gestion du receveur (trésor public de Bourbon l'Archambault) est lui aussi adopté, identique au compte administratif.

4) Maison de Santé

Concernant l'avenant de moins-value pris le 20 janvier avec l'entreprise FRIAUD pour le lot plâtrerie-peinture, un correctif est apporté concernant le montant corrigé à 3 679.77 € HT et non 3 979.77 € HT ce qui porte le marché à 79 232.77 € HT. Un avenant de moins-value est pris avec l'entreprise DUTOUR pour le lot Menuiserie-Bois d'un montant de 4 426.21 € HT ce qui porte le marché à 72 449.30 € HT.

DIVERS

- L'antenne 4 G posé à Verne devrait être fonctionnelle début avril.
- Pose du Wifi Allier sur le secteur du plateau mairie-église et du Centre d'Animation Culturelle.

Fin de la séance à 22h15

Fin de la séance 22H05